

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 27 Juin (27/06/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoint,**
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), **Conseillers Municipaux.**

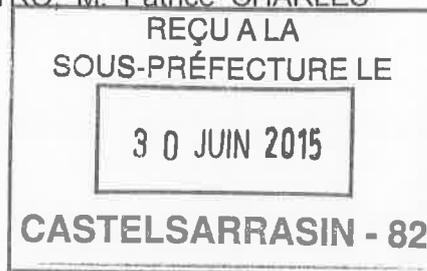
ÉTAIT EXCUSEE :

Mme Marie-Claude DULAC **Conseillère Municipale.**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Michel PIRAME, M. Mathieu RICHARD, Mme Marie CASTRO, M. Patrice CHARLES
Conseillers Municipaux.

Monsieur Aïzen ABOUA est nommé secrétaire de séance.



CONSEIL MUNICIPAL

01 – 27 Juin 2015

DETERMINATION DANS L'ORDRE DU TABLEAU DU NOUVEL ADJOINT

Rapporteur : M. Le MAIRE

Vu l'article L.2122-10 dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire n° AM-adm n°2015-60 en date du 21 avril 2015 rapportant la délégation de fonctions du huitième adjoint.

Vu la délibération n° 1 du conseil municipal du 04 juin 2015 portant non maintien dans ses fonctions du 8^{ème} adjoint suite au retrait de ses délégations,

Considérant la position de Monsieur Daniel CALVI au rang numéro 9 dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants.**

Mme FANFELLE, MM. BOUSQUET et VALLES ne prennent pas part au vote.

DECIDE que l'adjoint nouvellement élu occupera le rang n°9 (neuf) dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Pour copie conforme

Moissac le 29 juin 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :